



Besoin de conseil demissionion

Par **sam59138**, le **27/07/2015** à **11:09**

Bonjour,

J'aurais besoin de vos lumières et de vos éventuels conseils sur ma position actuelle.

Je vais débord évoquer le contexte dans lequel je suis actuellement:

Je suis embauché dans une holding qui "loue" du personnel à une entreprise du bâtiment (absence de convention collective), cette holding fait partie d'un groupement d'entreprise dans laquelle il y a deux entreprises du bâtiment et un atelier de production, actuellement une des deux entreprises du bâtiment et l'atelier sont en difficulté et la direction par soucis de conservation injecte de l'argent provenant de la société qui est en bonne santé (celle pour laquelle je travail)la mettant également en péril... Dernièrement la décision fût prise de licencier économiquement deux de mes collègues sur la holding pour limiter les dépenses "inutiles", la où ça m'impacte directement c'est qu'en contrepartie je vais récupérer la charge de travail d'un des deux licenciés et cette situation (que je vivais avant leur embauche donc je sais de quoi je parle) est pour moi inacceptable et me pousse donc à reconsidérer ma place dans cette société, surtout qu'économiquement, je sent tourner le vent du mauvais côté au vu des décisions prise dernièrement...

Étant personnellement en train de faire construire une habitation avec une naissance prévue en décembre/janvier (le premier enfant), je suis dans une situation ou je ne peux forcément pas me permettre de ne plus travailler, j'ai quelques pistes dont une sérieuse pour un nouvel emploi (moins loin de chez moi, mieux rémunéré et avec des avantages que je n'ai pas actuellement)mais avant d'aller à un éventuel entretien, j'aimerais ne pas faire de bêtise (surtout que dans le secteur les employeurs se connaissent tous)et avoir vos avis sur cette situation et vos éventuels conseils car c'est mon premier emploi et j'avoue être un peu perdu...

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **13:07**

Bonjour,

Je vous conseillerais en tout cas de ne pas démissionner sans avoir en main une promesse d'embauche écrite pour un nouvel emploi...